

ARRÊTÉ MUNICIPAL
N° 2018-137

OBJET : Réouverture Stade Jean BARTHE

Le Maire de la Commune de VILLEMUSTAUSOU

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 et suivants ;

Vu, l'article R 26-15 du Code Pénal ;

Vu, l'accalmie concernant les intempéries dans le département ;

CONSIDÉRANT l'état des installations sportives « Jean Barthe » en raison des conditions climatiques ;

ARRETE :

Article 1 : Suite aux informations relatives à la météo du département faisant état d'une amélioration, le présent arrêté annule les interdictions d'accès au complexe sportif Jean BARTHE de l'arrêté n°2018-132 du 16 octobre 2018.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services, le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Conques sur Orbien, MM. les Agents de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Aude pour visa et aux Présidents des clubs concernés.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Villemoustaussou le 25 octobre 2018

Le Maire,

Christian RAYNAUD

